



**MAIRIE DE
SAINT-SAUVANT**

10 rue du marché
17610 SAINT-SAUVANT
Tel: 05.46.91.50.10
mairie@saintsauvant17.fr

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Maire de Saint-Sauvant

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2016-28 du 1^{er} juin 2016 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

Vu l'arrêté en date du 13 avril 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} avril 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur Principal 1^{ère} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promovable à la date du
1.	JOUZEL Valérie	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	01/01/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie,
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Fait à Saint-Sauvant, le 10/02/2026

Le Maire, Jean-Marc AUDOUIN

PUBLIÉ LE 10/02/2026

